



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 18 janvier 2023

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 11 janvier 2023, s'est réuni le mercredi 18 janvier 2023 à 18h, en séance publique Salle de la Tourmotte à TOURNON, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 19

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 4

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Nombre de membres présents	23 dont 19 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	26 voix
TOTAL des voix	26 voix		

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C.

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

**Conseil Syndical du 18 janvier 2023
Délibération n°05**

Objet : Ressources Humaines – Mutualisation de moyens avec la CA Arlysère – Mise à disposition du Pôle Administratif – Avenant n° 3 à la convention

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est membre du SISARC.

Sur les fondements de l'article L.5721-9 du CGCT, les services d'une collectivité membre ou d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un syndicat mixte – ou inversement - pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Par délibération du 28 novembre 2018, le Conseil Syndical approuvait le renouvellement de la convention entre la CA Arlysère et le SISARC pour la mise à disposition du Pôle administratif.

Par délibération en date du 26 novembre 2019, le Conseil Syndical approuvait l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation avec la CA Arlysère modifiant la quotité des charges de personnel et frais assimilés du Pôle administratif.

Par délibération en date du 2 mars 2022, le Conseil Syndical approuvait l'avenant n° 2 à la convention de mutualisation avec la CA Arlysère modifiant la quotité des charges de personnel et frais assimilés du Pôle administratif.

Au vu du recrutement à venir pour le poste de responsable administratif et financier et dans l'attente de ce recrutement, il convient de prolonger d'une année la convention de mise à disposition du Pôle administratif.

Les autres closes de la convention de mutualisation restent inchangées.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n° 3 à la convention de mutualisation avec la CA Arlysère et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU



S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr